

# VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

--oOo--

N° 146-03

Séance du 26 juin 2003

## PASSEPORT JEUNES ET PASSEPORT JUNIORS 2003-2004

MM.

### **I-EXPOSE**

Mis en place en 1996, le passeport jeunes a reçu un accueil favorable auprès des jeunes et le nombre de passeports délivrés augmente chaque année régulièrement.

90 en 1996-1997  
302 en 1997-1998  
390 en 1998-1999  
470 en 1999-2000  
650 en 2000-2001  
1089 en 2001-2002  
863 en 2003 (à ce jour)

Pour l'année scolaire 2003-2004, la municipalité souhaite renouveler son opération.

### **Les objectifs du passeport sont :**

- de faciliter l'accès aux pratiques sportives et culturelles en proposant des tarifs préférentiels lors de l'adhésion dans certaines associations.
- d'inciter les jeunes à fréquenter et à découvrir les structures de leur ville comme les équipements sportifs et culturels,
- de fidéliser les jeunes en leur offrant tout au long de l'année des tarifs préférentiels dans les équipements municipaux.

Le passeport sera proposé à l'ensemble des jeunes Cherbourgeois-Octevillais âgés respectivement de 11 à 14 ans pour le passeport juniors et de 15 à 23 ans pour le passeport jeunes. Le nombre d'exemplaires mis en circulation sera le même qu'en 2002-2003 soit 1600.

Le prix de vente sera de 7,70 €  
conformément à la délibération n°32-2003 du 27 mars 2003.  
(7,60 € en 2002-2003).

Il sera remis gracieusement aux jeunes dont le revenu familial est inférieur à 610 € (conformément aux mesures prises en faveur des demandeurs d' emploi).

**Récapitulatif :**

<b>Passeports</b>	<b>Tranche d'âge</b>	<b>Nombre en circulation</b>	<b>Nombre à la vente</b>	<b>Hors commerce</b>	<b>Prix</b>
Juniors	11-14 ans	800	630	170	7,70 €
Jeunes	15-23 ans	800	630	170	7,70 €
<b>TOTAL</b>		1 600	1260	340	

**II - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° 28/98 du Conseil Municipal du 31 mars 1998  
Vu la délibération n° 32-2003 tarifs municipaux  
Considérant la nécessité de renouveler l' opération.

Après avis favorable de la commission "Jeunesse, affaires scolaires et sports" et de la commission  
' "affaires économiques et portuaires, finances, administration générale, personnel"

**LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE A L'UNANIMITE**

la mise en circulation de 1600 passeports pour l' année scolaire 2003-2004  
- 800 pour le passeport Jeunes  
- 800 pour le passeport Juniors,

la mise en vente de 1260 passeports au prix de 7€70  
- 630 pour le passeport Jeunes  
- 630 pour le passeport Juniors,

la mise hors commerce de 340 passeports :  
- 170 pour le passeport Jeunes  
- 170 pour le passeport Juniors.

Copie Certifiée Conforme  
Pour le Maire et par délégation  
L' Attachée Principale,

D. OLIER

Reçu Sous-Préfecture le 2 juillet 2003  
Affichage le 9 juillet 2003

